

Parc naturel régional de la Guyane



Le Parc naturel régional de la Guyane réunit sur son sol une incroyable biodiversité et représente à lui seul une mosaïque humaine et culturelle d'une richesse incontestable. Le territoire du Parc est constitué de paysages aussi inattendus qu'insolites : marais de toutes sortes, lagunes et mangroves, forêts tropicales et savanes donnent la réplique aux îlots exondés et aux affleurements rocheux de la montagne Bruyère ou des monts des Trois Pitons.

C'est pour valoriser ce patrimoine exceptionnel, développer durablement ce territoire et donner une image nouvelle de la Guyane, que les acteurs locaux se sont rassemblés afin de créer un Parc naturel régional.

Créé par décret du Premier ministre le 26 mars 2001 à l'initiative de la Région, le Parc naturel régional de la Guyane vient reconnaître l'intérêt et la diversité du patrimoine naturel, culturel et paysager de ses 6 communes. Grâce au Parc, et avec ses partenaires, la région Guyane s'est dotée d'une dynamique et d'un support pour préserver, valoriser ce patrimoine et en faire un vecteur de développement économique. A la fois projet commun et "boîte à outils" de développement durable, le Parc impulse ou mène des actions dans des domaines aussi divers que la protection de la faune et de la flore, la restauration du patrimoine rural, la préservation des paysages traditionnels, la promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables, l'éducation au territoire, la valorisation de la forêt et du bois, la promotion des savoir-faire et produits locaux, le tourisme durable...

Un projet pour le territoire

L'action du Parc repose sur une "Charte", véritable "feuille de route" rédigée et adoptée par les collectivités locales (communes, département, région), qui fixe ses objectifs et ses moyens d'actions. Géré par les collectivités grâce à un "Syndicat mixte" qui lui est propre, le Parc ne réglemente pas, ne contraint pas, mais au contraire agit par engagement volontaire et par conviction. "Convaincre plutôt que contraindre", telle est la devise des Parcs naturels régionaux. Au cours de l'élaboration de la révision de la Charte, les travaux menés ont permis de dégager 14 priorités pour le territoire, regroupées sous quatre axes :

- Axe 1 : Préserver et gérer durablement la biodiversité
- Axe 2 : Mieux maîtriser la gestion de l'espace
- Axe 3 : Contribuer au développement économique et social
- Axe 4 : Expérimenter, animer et promouvoir

Repères :

Créé le : 26/03/2001

Nombre de communes : 6

Superficie : 6 271 km²

Nombre d'habitants :

Villes porte : Saint-Laurent du Maroni, Kourou, Cayenne

Voir aussi :

[Site Internet du Parc naturel régional de la Guyane](#)^[1]

Source URL: <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/parcs-naturels-regionaux/parc-naturel-regional-de-la-guyane>

Liens

[1] <http://pnrguyane.free.fr>